

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-14-ENV

CREATION DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

M. GAILLAT expose :

Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de statuts du Syndicat Mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents.

La poursuite de la démarche d'adhésion avec toutes les collectivités qui ont souhaité intégrer ce futur syndicat et les partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'eau) a permis de définir lors d'une réunion du 29 novembre 2011, les conditions précises de mise en place de cette structure (cf projet de statuts modifié ci-joint).

Aussi, il a été décidé :

- que le syndicat serait formé entre les collectivités suivantes : Communauté de Communes du Piémont Oloronais, Communauté de Communes de la Vallée de Josabig, et les communes d'Ance, Aramits, Arette, Issor, Féas, Issor, Lanne en Barétous, Accous, Bedous, Borce, Cette Eygun, Etsaut
- que les compétences initiales seraient complétées pour introduire la notion de qualité de l'eau au niveau de la compétence 1, et pour prévoir au niveau de la compétence 3 relative à la protection des biens et des personnes, l'entretien des ouvrages qui pourrait être suivi par le syndicat tout en restant à charge des collectivités "maître d'ouvrage".
- que la compétence 3 s'exercerait, soit à la carte au bénéfice des collectivités adhérentes, soit sous la forme de prestations de service (convention de mandat) pour les communes adhérentes d'un EPCI membre du syndicat mais ne disposant pas de cette compétence.
- la composition de commissions de sous bassin versant dont les dispositions seront précisées au niveau du règlement intérieur.
- la création d'un groupe de travail qui sera chargé de la poursuite des démarches administratives jusqu'à la création du syndicat qui interviendra après la signature de l'Arrêté Préfectoral début 2012.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **CONFIRME** sa décision d'adhérer au futur syndicat aux compétences 1, 2 et transférer ces compétences.
- **APPROUVE** le projet de statuts ci-joint.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT